

Paris, le 14 avril 2009

Conseil de quartier Muette Sud
Séance du 3 mars 2009
Maison des associations

Etaient présent :

- Mme Laurence DREYFUSS, Adjointe au Maire chargée de la coordination des adjoints de quartier
- Mme Ihjeb KHOURY, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud
- Mme Béatrice HUNTER
- M. MESCLON, responsable de la ligne 22 - RATP
- Mme Liliane BORODINE, conseillère de quartier Muette Sud, Présidente de l'association ASIART
- M. Philippe DAGOUSSET, conseiller de quartier Muette Sud, association 16^e pour tous.
- Mme Marie-Madeleine TASSIN, conseillère de quartier Muette Sud, Présidente de la Maison de l'enfance
- Mme Monique THEODON, conseillère de quartier Muette Sud, Centre associatif Mesnil Saint-Didier.
- Mme Cécile DARBIER, conseillère de quartier Muette Sud, personnalité qualifiée
- Mme Brigitte BARSOLLE, conseillère de quartier Muette Sud, personnalité qualifiée, Directrice de la Maison des Associations
- Mme Marie-Noëlle JULIEN, conseillère de quartier Muette Sud, personnalité qualifiée
- M. Stéphane LARRIERE, conseiller de quartier Muette Sud, personnalité qualifiée
- Mme Nicole LEQUERLER, conseillère de quartier Muette Sud, personnalité qualifiée
- Mme Ghislaine NAHOUM, conseillère de quartier Muette Sud, personnalité qualifiée

1. Présentation de la maison des associations par Mme BARSOLLE, Directrice de l'établissement.

Ouverte depuis 2 ans, la Maison des Associations est un soutien de la vie associative du 16^e pour toutes les entités relevant de la loi de 1901. D'une surface de 400 m², elle dispose de bureaux, de salles de réunions, d'équipements informatiques et téléphoniques. Ces moyens sont mis gratuitement à disposition des associations pour l'organisation de conférences, séminaires et assemblées générales notamment. Des formations adaptées sont proposées dans différents domaines tels que la comptabilité, la fiscalité ou le recrutement, ainsi que des ateliers animés par des experts. Il existe un partenariat avec des institutions du 16^e arrondissement parmi lesquelles le Théâtre de Chaillot, la Cité de l'Architecture et la Maison de Balzac. Certaines conférences sont ouvertes au grand public.

2. Approbation du Compte rendu du 12 novembre 2008.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité, une abstention.

3. Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement

Mme KHOURY indique que pour l'année 2008 ; les dépenses ont été les suivantes :

- en fonctionnement : 1353,98 € (fournitures administratives, réceptions, maintenance de la carte interactives, sacs imprimés)
- en investissement : 890 € (panneau d'informations, matériel de bureau)

Le budget primitif de fonctionnement pour 2009 s'élève à 3306 €, le reliquat 2008 de 2 500 € sera affecté en juillet 2009.

Le budget primitif d'investissement pour 2009 s'élève à 8 264,67 €, le reliquat 2008 de 7 374,42 € sera affecté en juillet 2009.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2008 sont approuvés à la majorité, une abstention.

4. Modification des horaires de circulation du bus 22.

M. MESCLON, responsable de la ligne 22 annonce que l'exploitation de cette ligne sera prolongée jusqu'à 22h30 au lieu de 20h30 et fonctionnera le dimanche. Cette prolongation répond à une demande du Syndicat des Transports d'Ile de France.

L'itinéraire du bus est parfois sinueux, notamment rue Georges Sand, avec une difficulté de circulation liée au stationnement des automobiles. Une large campagne d'information sera menée auprès des riverains.

M. MESCLON ajoute que les lignes 22, 55 et 72 vont être équipées de palettes UFR (utilisation des fauteuils roulants), à la demande de la Ville.

Mme LEQUERLER félicite la régularité de la ligne 22.

Une personne du public affirme que ce n'est pas le cas de la ligne 52.

M. MESCLON répond que cela est du ressort du STIF.

Mme DREYFUSS précise qu'au sein du STIF, il y a des représentants de chaque département de la Région.

Mme NAHOUM estime que les bus sont trop chauffés en hiver, que c'est un gaspillage d'énergie.

M. MESCLON répond que cela relève de l'appréciation de chacun puisqu'on lui dit parfois le contraire. Cela est peut être lié au nombre de personnes présentes dans le bus.

Mme THEODON demande si les bus sont équipés d'un haut parleur puisque récemment, l'itinéraire du 52 a été dévié sans que les voyageurs en soient informés.

M. MESCLON répond que tous les bus ne sont pas équipés, c'est le cas notamment du 52.

5. Travaux de la Maison de Radio France.

Mme DREYFUSS a reçu quelques plaintes liées aux travaux de restructuration de la Maison de la Radio qui devraient s'achever en 2014. La phase actuelle touche surtout la rue Raynouard avec la construction d'un parking de 6 sous-sols.

Mme HUNTER ajoute que c'est un chantier colossal : 14 semi-remorques en rotation par jour et du personnel spécialement affecté au nettoyage des camions aux entrées et sorties du chantier.

Les plaintes des riverains concernent essentiellement les horaires de début de chantier. Un rappel a été fait au chef de chantier : 7h-22h en semaine, 8h-20h le samedi et une interdiction formelle le dimanche.

Mme DREYFUSS précise que le futur parking est destiné aux véhicules de Radio France, l'objectif étant de libérer la dalle de béton en surface et d'y aménager un espace vert.

Une personne du public a l'impression que lors de travaux de ce type, l'emprise sur la voie publique est de plus en plus grande au fil des années.

Mme HUNTER répond que davantage de mesures de sécurité sont prises, avec de nombreuses réunions en amont et des contraintes liées au personnel : locaux, douches, cuisine...

Un riverain affirme que de nombreuses vibrations sont ressenties dans les immeubles avoisinants, particulièrement rue de Boulainvilliers.

Mme DREYFUSS rappelle l'envergure des travaux, Elle a demandé à la direction de Radio France de communiquer au maximum avec les riverains.

6. Activités des enfants après les heures de classe.

Mme NAHOUM pense que c'est un sujet dont il faut débattre, par exemple dans le cadre d'un groupe de travail.

Mme KHOURY estime qu'il s'agit d'une question qui dépasse la compétence du conseil de quartier, et qui doit être abordée au niveau parisien, ou au niveau de l'arrondissement ; une règle du jeu propre à chaque quartier et différente du quartier voisin créerait des inégalités entre les élèves.

Mme DREYFUSS ajoute que de nombreuses associations sont déjà mobilisées (soutien scolaire, ateliers...). L'information n'est peut être pas assez relayée. Le sujet fera l'objet d'une table ronde à la Mairie du 16^e le jeudi 4 juin 2009. Par ailleurs, la Ville a été saisie au sujet des samedis libérés et sur l'ouverture du centre d'animation.

M. DUFOUR indique que les associations de parents d'élève organisent des activités de 16h30 à 18h. Par ailleurs, il s'inquiète des conséquences de la suppression des classes le samedi. Il semble que cela entraîne l'annulation des fêtes d'écoles, traditionnellement organisées ce jour là.

Mme DREYFUSS et Mme KHOURY n'ont pas eu connaissance de ce problème et se proposent de faire un point avec Mme JUNOT, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires.

Une personne du public demande quel a été l'encadrement des élèves durant les dernières grèves.

Mme DREYFUSS répond que le problème ne s'est pas réellement posé car peu d'enseignants ont fait grèves dans le 16^e.

7. Amélioration de l'attractivité commerciale de la rue de Passy.

Mme DREYFUSS rappelle que le tissu commercial a changé, avec de plus en plus de grandes enseignes. Les commerçants sont prêts à agir pour faire revivre la rue de Passy bien que le manque d'illumination à Noël ait donné une mauvaise impression.

Elle a écrit à Mme LEPETIT, Adjointe au Maire de Paris compétente, pour qu'elle charge l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) de réaliser un diagnostic urbain de la voie.

Un riverain estime que la situation n'est pas normale rue de Passy, que la répartition entre l'espace pour les piétons et celui pour les automobilistes n'est pas équitable.

Mme DREYFUSS répond qu'il faut parvenir à trouver un équilibre entre les besoins des habitants, des automobilistes, des commerçants et des nombreux élèves des écoles du secteur.

Le riverain propose de réduire la chaussée au profit des trottoirs.

Mme ZIVY demande quel est le scénario envisagé par l'APUR.

Mme DREYFUSS rappelle que la tentative de piétonisation n'a pas fonctionné. Pour l'instant ce qui a été demandé est un diagnostic afin de qualifier les flux. Ensuite l'APUR proposera des solutions mais l'on ne peut envisager des travaux avant les résultats de l'étude. Les conseillers de quartier seront ensuite réunis.

Une personne du public fait part du débordement de certains commerces au niveau de la place du Costa Rica, gênant ainsi le cheminement des piétons.

Mme HUNTER fera procéder à un contrôle.

M. COHEN intervient au sujet du banc public de la place de Passy qui avait fait débat lors de la précédente réunion. Depuis, le café a affiché ses autorisations mais elles ne sont pas claires. La terrasse a été dotée d'une structure fixe, avec des vitres, mais l'emplacement autorisé au public n'est pas matérialisé. Le printemps arrivant, le même problème va se poser. Il demande quelles sont les mesures concrètes pour faire respecter l'accès au public de ce banc. Il affirme que, depuis 4 ans, dans les faits, personne n'y a accès.

Un riverain de la rue Bois le vent fait part du bruit généré par les deux roues motorisés et de leur vitesse excessive dans la rue pour laquelle il demande une mise en zone 30. Il ajoute qu'il y a un bateau devant le n° 22 alors qu'il n'a jamais vu de voiture en sortir depuis 1943. Cependant, les voitures qui y stationnent sont verbalisées.

Mme HUNTER précise que la présence d'un bateau suffit à matérialiser l'interdiction. De plus, si ce bateau ne dessert pas un parking, il peut servir au stationnement de véhicules de secours.

Une personne du public fait remarquer qu'il n'y a jamais de taxi à la station place de Passy.

Le président de la copropriété Passy Piazza, pour en avoir parlé avec les chauffeurs de taxi, répond que c'est lié à l'absence de borne d'appel à cette station.

Mme DREYFUSS répond qu'elle demandera à la Préfecture de Police, de qui relève cette question, d'organiser rapidement une réunion sur place pour vérifier si l'on peut restituer du stationnement.

Une personne du public revient sur le problème des nombreuses places de livraisons rue Chernovitz, évoqué lors du dernier conseil de quartier.

Mme DREYFUSS a saisi les services de voirie. Ils réalisent d'ailleurs un diagnostic sur l'ensemble des places de livraison du 16^e afin d'accroître le stationnement résidentiel.

Mme MONOD évoque le problème du stationnement des deux-roues.

Mme HUNTER répond qu'il s'agit d'un problème récurrent malgré la création d'emplacements matérialisés.

Une personne du public affirme qu'un agent de police lui a dit qu'il existe une tolérance.

Mme HUNTER répond que la loi est claire et que les motos sont verbalisées.

Mme DREYFUSS au sujet du banc place de Passy, confirme qu'il doit rester accessible. Elle saisira les services pour voir si un affichage est possible.

8. Organisation d'une chasse aux œufs au jardin du Ranelagh.

Mme KHOURY précise que cette animation est destinée aux enfants de l'arrondissement. Elle consiste à retrouver des œufs en chocolat dissimulés dans 3 jardins : le square Galliera, le parc de Passy et le parc Sainte Perine. L'évènement se déroulera le 8 avril de 14h à 17h. L'idée de faire ça au jardin du Ranelagh a été abandonnée car cela posait problème (propreté, surveillance...).

L'objectif est de créer un moment de convivialité dans le cadre des fêtes de Pâques, associant les 6 conseils de quartier dans un projet commun.

La mobilisation des conseillers de quartier est indispensable pour assurer le bon fonctionnement de la manifestation.

Une provision de 2000 euros est à prévoir pour l'organisation de cette manifestation. Cette somme correspond à l'achat des œufs en chocolat, la décoration, la sécurité et une animation

9. Création d'une commission solidarité.

Mme KHOURY regrette que cette proposition n'ait pas mobilisé plus de monde. Il s'agit d'un projet difficile à organiser. Il faudra travailler avec le SAMU social et les associations de l'arrondissement, ce qui nécessite une organisation particulièrement lourde. Il n'est pas facile d'approcher les SDF qui sont réticents à accepter l'aide qu'on leur propose.

Mme DREYFUSS propose dans un premier temps de faire une table ronde sur le sujet et ensuite de faire ressortir des idées concrètes par quartier.

M. DUFOUR demande s'il serait possible, comme cela se fait dans d'autres arrondissements, que les conseillers de quartier soient associés au recensement des SDF.

Mme DREYFUSS répond que c'est une piste.

Mme KHOURY souhaite mettre en place une commission culture et faire des conférences à la mairie sur le thème de la méditerranée. Elle espère que les conseillers de quartier s'y associeront.

Un riverain rapportant les propos de M. BOUTRY indique que l'association « *Espace* » qui gère l'entretien de la coulée verte cherche des locaux d'exploitation. Il propose que le souterrain, dont les conseillers de quartier avaient voté la fermeture, soit reconverti en local.

Mme DREYFUSS répond que l'association l'a saisie à ce sujet. Cette association attend le renouvellement de son contrat. En attendant, plusieurs endroits ont été envisagés. On attend une réponse de la Ville.

10. Charte parisienne de la participation.

Mme KHOURY indique que la réunion du 6 février à la Mutualité a réuni environ 250 personnes. Il ne s'agissait pas de parler du rôle des conseillers de quartier en général mais de parler de participation démocratique des 121 quartiers parisiens. La Mairie de Paris n'a pas été claire sur sa vision de cette participation démocratique.

Le calendrier annoncé est le suivant :

Jusqu'à fin février 2009 : Recueil de toutes les contributions des Parisiens par Internet ou dans les arrondissements.

Mars 2009 : Rédaction de la Charte parisienne de la participation à partir de toutes les contributions.

4 avril 2009 : Présentation de la Charte aux contributeurs à l'occasion du Printemps de la démocratie locale à l'Hôtel de ville.

Printemps 2009 : Présentation et approbation de la Charte parisienne de la participation au Conseil de Paris et signature par les élus et les citoyens.

Mme DREYFUSS rappelle l'existence de la carte interactive du site de la Mairie du 16^e financée par les conseils de quartier. Elle encourage les conseillers de quartier à faire des propositions pour l'alimenter. Enfin, elle informe le conseil de quartier qu'une nouvelle adresse mail a été créée pour correspondre avec le bureau des conseils de quartier : conseilsdequartier16@paris.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Mme Ijab KHOURY
Adjointe au Maire
Chargée des conseils de quartier
Muette Nord et Muette Sud